

FUGITIVE ACTIVE SEARCH TEAM

COURS TOUJOURS...



Deux commissaires autour d'un bureau où s'empilent nombre de dossiers plus ou moins fournis nous présentent la mission de l'équipe FAST de la police fédérale: traquer les fugitifs de toutes espèces qui n'ont pas jugé bon de purger la peine qui leur a été infligée...

Texte Gwenaëlle Maziers
Photos Lavinia Wouters & FAST-team

BRUXELLES – On a tous en mémoire une scène de film, souvent américain, dans laquelle un valeureux policier, as de la gâchette de surcroît, traque un grand criminel évadé de façon spectaculaire d'une prison d'Etat à la sécurité a priori irréprochable. Tout cela à grand renfort de sifflements de balles, de poursuites palpitantes, de dérapages et de pneus qui crissent. Dans la réalité, et abstraction faite du glamour et de l'exagération exigés par le cinéma d'action, il existe bel et bien des corps d'intervention chargés de rechercher les criminels en fuite. Aux Etats-Unis, on les nomme US Marshals. En Belgique, cette unité s'appelle le FAST, pour Fugitive Active Search Team.

Quatre initiales pour les quatre membres du corps opérationnel – soit trois commissaires et un inspecteur principal – qui composent l'unité, et pour les quelque 610 dossiers encore ouverts à la fin de 2006. Bien qu'une bonne moitié soit des dossiers dormants qu'aucun nouvel élément significatif n'est venu étoffer, la charge de travail du FAST reste très importante. "Les résultats (127 personnes retrouvées en 2006) prouvent néanmoins, que le manque de collaborateurs est transformé positivement en créativité et en dévouement", nous lance fièrement Martin Van

Steenbrugge, chef de ce service atypique et encore relativement neuf de la Direction de la lutte contre la criminalité contre les biens de la police judiciaire fédérale (DGJ/DJB).

Une large 'clientèle'

Créé en 1999 à l'initiative du Collège des procureurs généraux pour retrouver la trace de prisonniers fugitifs condamnés dans le ressort de la Cour d'appel de Bruxelles à une peine de prison d'au moins 5 ans et en fuite depuis plus de six mois, le FAST s'est depuis lors progressivement forgé une solide réputation et a vu ses compétences s'élargir. Ses cibles se sont en effet diversifiées. Les fugitifs condamnés et en fuite avant leur incarcération ou évadés de prison sont en effet autant de 'clients' potentiels pour le FAST. Les malades mentaux dangereux évadés de l'institution psychiatrique qui les héberge ou ceux qui ne respectent pas les conditions de leur mise en liberté peuvent également être recherchés par l'unité fédérale. Sans oublier les criminels poursuivis par d'autres pays et signalés sur notre territoire. Ceux-là représentent 25% du travail de l'unité. Enfin, le FAST reçoit désormais ses dossiers de toutes les cours d'appel du royaume et non plus uniquement de celle de Bruxelles.

...





...

Le nombre croissant de dossiers confiés aux bons soins de l'équipe témoigne aussi de l'importance accordée depuis peu au dernier maillon de la chaîne judiciaire, celui de l'exécution de la peine. Comme l'explique le chef du service, "notre tâche est également de combattre l'impunité. Jusqu'il y a peu, on ne recherchait pas les criminels qui s'étaient enfuis à l'étranger pour y attendre la fin de la période de prescription et réapparaître ensuite sans être inquiétés." Tout au plus étaient-ils interceptés par hasard ou au détour d'un contrôle d'identité. Cette prise de conscience a également révélé le vide juridique dans lequel le FAST doit évoluer. L'équipe ne pouvait pas, à l'origine, utiliser les méthodes particulières de recherche comme l'observation technique, l'infiltration ou le recours à des informateurs. La loi avait néanmoins été modifiée en 2005 et cette possibilité ouverte dans la phase d'exé-

cution de la peine... jusqu'à ce que la cour d'arbitrage l'interdise à nouveau en cassant plusieurs de ses articles le 19 juillet dernier. Un nouveau revers pour le FAST.

"Il subsiste d'ailleurs encore d'autres lacunes sur le plan législatif. On ne peut par exemple pas recourir à un opérateur téléphonique pour identifier un fugitif grâce à son numéro de gsm. Les écoutes téléphoniques ne sont pas non plus à notre portée", déplore le commissaire Van Steenbrugge, "en attendant de changer les lois, nous devons donc utiliser les méthodes policières classiques et être très créatifs; examiner le dossier et les personnes qui ont été entendues lors de l'instruction, étudier la famille de l'individu, essayer de déceler ses points faibles, comme une mère malade à qui il serait susceptible de rendre visite, solliciter les informateurs, collègues, indicateurs, contacts occasionnels..."

Un traqueur sachant traquer ...

Mais nous n'en saurons guère plus sur les méthodes utilisées. En se penchant sur le déroulement général d'une enquête, on peut toutefois entrevoir les autres qualités essentielles à un bon 'traqueur'. La flexibilité d'abord, parce que le FAST, sollicité à la demande des magistrats chargés des affaires, doit jongler avec nombre de dossiers très différents. Ici, pas de journée-type, les enquêteurs ne savent pas en mettant un pied hors du lit le matin de quoi leur journée sera faite. Le travail de terrain varie énormément, certaines enquêtes sont bouclées en un après-midi, d'autres nécessitent plusieurs mois pour être résolues.

La patience devient dès lors une vertu, la persévérance aussi. Car certains dossiers sont restés ouverts depuis la création du FAST. C'est le cas de cet ancien directeur de Forest National condamné en 1991 à



regroupe 300! Les membres du FAST fédéral profitent notamment de la journée annuelle de rencontre à Lyon ou d'une extradition à réaliser sur place pour rencontrer et partager des expériences avec leurs homologues étrangers que, faute de moyens et de temps, ils ne connaissent que par téléphone.

Mais si le FAST collectionne les succès et résout chaque année un nombre d'affai-

“ Martin Van Steenbrugge

En attendant de changer les lois, nous devons donc utiliser les méthodes policières classiques et être très créatifs

res toujours croissant, il n'en reste pas moins que l'effectif réduit de l'équipe constitue le principal obstacle à son expansion. Une autre unité FAST, forte de cinq personnes, a toutefois été mise sur pied au sein de la police judiciaire fédérale de Bruxelles pour prendre en charge, en collaboration avec l'équipe centrale, les enquêtes qui relèvent de la cour d'appel de Bruxelles. Le politique accordant de plus en plus d'importance à l'exécution de la peine, on pourrait un jour voir fleurir des équipes supplémentaires attachées à d'autres cours d'appel.

Et à ceux qui souhaiteraient un jour rejoindre ses rangs, Martin Van Steenbrugge pourrait raconter des centaines d'anecdotes qui témoignent aussi de sa passion pour sa mission. Il leur garantit surtout un niveau de frustration zéro: “Contrairement aux personnes qui travaillent de longues heures dans les dossiers d'instruction et qui constatent parfois que l'accusé est libéré après quelques mois, nous voyons directement le résultat de nos efforts. Celui que nous attrapons va directement en prison sans passer par un juge ou un procureur.” A bon entendre ... ■

¹¹¹ La prescription pour les peines correctionnelles de plus de 3 ans s'élève à 10 ans, celle pour les peines criminelles, à 20 ans. La prescription commence à courir le jour de l'évasion du condamné.

une peine de 5 ans de prison pour détournement d'argent, en fuite depuis lors. Il profiterait paisiblement de sa vieillesse en France après avoir évité de peu l'arrestation en Irlande, relançant une nouvelle période de prescription¹¹¹. L'homme saurait néanmoins que l'unité est à ses trousses. Aux dires du chef de service du FAST, les criminels sont d'ailleurs parfois soulagés d'être interceptés, la fuite et le fait de se savoir traqué provoquent en effet beaucoup de stress que certains sont heureux de voir retomber.

Etre un bon enquêteur nécessite aussi un esprit d'équipe, à forte dose. Comme le confesse notre interlocuteur, “les individualistes ne conviennent pas au FAST, il faut un esprit d'équipe comme au foot pour conclure les dossiers avec succès.” Viennent enfin un minimum de chance et beaucoup d'expérience, ce fameux ‘feeling’ acquis au fil des années. La pratique

du terrain reste la meilleure formation aux techniques d'enquête et le meilleur outil disponible pour bien évaluer une affaire ou, par exemple, la nécessité de faire appel à des collègues spécialisés lors d'une arrestation.

Les années passées au sein du FAST – trois de ses membres y travaillent depuis ses débuts – permettent aussi de créer un réseau de contacts primordial, notamment avec les collègues étrangers qui sont très souvent associés aux enquêtes. 80% des fugitifs quittent en effet la Belgique, la plupart du temps pour les pays de l'espace Schengen comme l'Espagne ou la France ou, à l'instar des Roumains ou des Albanais, pour leur pays natal. Des équipes de recherche comme le FAST existent d'ailleurs dans plusieurs pays, avec des tailles et des moyens variables: celle de Suisse compte deux collaborateurs, celle d'Allemagne en